

Recommandation d'extension de compétences vaccinales chez les enfants et adolescents de moins de 16 ans (à l'exception de la prescription des vaccins vivants chez des personnes immunodéprimées, qui doit rester une compétence réservée aux seuls médecins).

	Nouveau-nés (naissance - 28 jours) et Nourrissons (29 jours - 23 mois)		Enfants (24 mois - 10 ans) et Adolescents (11 - 15 ans)	
	Prescription	Administration	Prescription	Administration
Infirmiers		X	X	X
Pharmaciens			X	X
Sages-femmes	X	X	X	X

Source : HAS, juin 2022